

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
et de restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Mai 1873.

LETTRE

DE M. LE PREMIER PRÉSIDENT GILARDIN
Sur la Réforme électorale.

Nous reproduisons tout entière la lettre que M. Gilardin, premier président de la cour d'appel de Paris, vient d'adresser à la *Gazette des Tribunaux* sur la Réforme électorale. L'autorité de l'auteur et l'importance du sujet appellent sur cette étude toute l'attention du lecteur.

Tout préjugé sera insurmontable si ceux qui ne le partagent pas s'y soumettent, le flattent et l'acceptent comme une loi de la nature.

STUART MILL.

Aux raisons ordinaires de régler avec prudence le suffrage universel, le patriotisme joint en ce moment les motifs les plus pressants.

S'il est une pensée douloureuse pour ceux qui réfléchissent sur les quatre-vingts dernières années de notre histoire, c'est de voir quel flot d'instabilité nous emporte, et combien peu nous avons des dispositions qui devraient unir la nation aux pouvoirs politiques. Le temps n'est plus où les mœurs monarchiques créaient de ces heureux liens. La religion du pouvoir a disparu dans les masses. L'accord ne peut plus exister entre le gouvernement et la société par les causes qui le produisaient autrefois.

Où chercher la force de cohésion politique qui nous manque ? où trouver le moyen de faire naître dans la nation un sentiment général qui appuie les institutions, qui propage la conviction de leur sagesse, de leur vertu, qui étende par là dans la vie publique des habitudes de soumission pouvant rendre chères l'autorité et les lois ? Comment, en un mot, développer l'affection commune

qui consacre les pouvoirs, qui les fait durer, et qui serait, dans notre pauvre France si désunie, si troublée par les révolutions, le premier besoin pour qu'on pût se reprendre à l'espoir de quelque stabilité ?

Le moyen ? il y en a pas d'autre à mon sens qu'une représentation nationale où la France se reconnaîtrait animée de ses énergiques et permanentes volontés d'ordre, de liberté et de respect de tous les droits.

Mais pour cela il faut que l'Assemblée des représentants de la nation soit autre chose qu'une arène ouverte aux partis tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, et perpétuant leur lutte révolutionnaire. Il faut que l'élection soit allée surtout puiser au-delà des couches où les partis jettent leurs racines, à cette profondeur sacrée, pour ainsi dire, où Dieu a déposé, dans les esprits éclairés et les cœurs honnêtes, les instincts et les forces élémentaires de toute société. Que le pays pût voir son image non dans les tribuns ou des hommes de parti, mais dans les meilleurs citoyens, dans ceux qui sont avant tout pénétrés de la notion de l'ordre et inspirés des pures intentions du bien public, la Représentation nationale aurait toute sa puissance ; elle commanderait au plus haut degré la confiance et le respect, et l'accord intime du pays avec elle contribuerait à nous rendre, au lieu du sentiment sceptique et découragé d'à présent, l'amour des institutions qui seul les stabilise.

La stabilité, on ne saurait le dire assez haut, est en politique le grand but. Machiavel aurait eu de nos jours plus de raisons que jamais d'affirmer que la principale fin de l'homme d'Etat est la permanence qui, disait-il, vaut tout autre chose, et qui peut l'emporter en valeur même sur la liberté.

Or, à ce sujet, une fausse théorie servie par l'engouement démocratique et trop faiblement combattue par les publicistes ou les hommes d'Etat dont la voix mériterait d'être écoutée, a pris un dangereux empire sur les esprits.

Elle constitue une sorte de préjugé public devant lequel les sages se taisent. Tant que ce préjugé ne sera pas déraciné, il n'y

a point à espérer que le suffrage universel puisse recevoir ses véritables règles, et le législateur ne fera qu'établir sur cette matière des règlements trop vains, trop impuissants à barrer le passage à la démagogie.

La théorie qui égare l'opinion, c'est que la propriété n'a rien à démêler avec le droit de suffrage. Voter est, prétend-on, un droit naturel que chacun possède par cela seul qu'il est homme et qu'il compte au nombre des citoyens. La loi électorale n'a pas à imposer des conditions autres que celles qui ont pour objet quelques cas d'indignité mis à part, de régulariser l'exercice du vote et de faire jouer la machine arithmétique du scrutin.

Nos voisins les Anglais, qui s'entendent pourtant, et mieux que nous, à la liberté, puisqu'ils ont su depuis longtemps la conserver florissante et entière, ne conçoivent guère, même si on interroge leurs plus hardis publicistes, qu'une pareille doctrine ait pu faire fortune parmi nous. Lord John Russel n'y met pas de façons : il la déclare tout simplement absurde.

En Angleterre, Stuart Mill est, selon M. Laboulaye, le seul écrivain de talent qui se soit prononcé pour le suffrage universel, et certes Stuart Mill est un partisan extrême du suffrage universel, car il va jusqu'à accorder le suffrage aux femmes ; mais au moins part-il du principe que le droit de voter ne vient que de la loi ; il ne reconnaît ce droit qu'à ceux qui paient une portion de l'impôt ; et il tient si peu que ce soit un droit égal dans tous les individus, qu'il recommande d'ingénieux procédés de vote plural, afin que le suffrage des uns compte plus que celui des autres, et que l'intelligence gouverne mieux les résultats du scrutin.

Les Américains, à leur tour, sont fort loin de goûter tous, avec Jefferson et son école, l'abstruse doctrine du droit naturel de l'électeur.

Ouvrez le livre enthousiaste de Brownson sur la Constitution américaine : vous verrez l'auteur, tout fervent républicain qu'il est, convenir que « le droit de voter n'est nullement inhérent à la qualité d'homme. C'est

un droit politique ; et, comme tous les droits politiques possibles, c'est un mandat public. »

Il s'en faut qu'aux Etats-Unis on ait contre la propriété la même aversion sainte que celle dont s'est inspirée, depuis 1848, notre législation électorale, et que conservent toujours parmi nous beaucoup d'esprits. Dans le nord, comme dans le sud de l'Union, se trouvent des Etats qui subordonnent le droit de suffrage à une condition pécuniaire de cens.

L'un des présidents de la grande République, l'austère John Adams, qui succéda à Washington et qui avait pris avec Washington une part si marquée à l'œuvre de la Constitution professait, à ce sujet des opinions bonnes à mettre sous les yeux de nos démocrates.

Ce sage républicain voulait que la propriété et le nombre fussent des éléments combinés dans les élections. S'élevant contre le sentiment d'Aristote, qui excluait du droit de suffrage les laboureurs, les artisans et les marchands, il déclare que ces hommes, sans aptitude à la science du gouvernement, sont aptes néanmoins à bien choisir qui les représentera dans une législature « pourvu qu'ils aient quelque propriété d'après laquelle on puisse leur supposer une volonté qui leur soit propre, et qu'ils ne dépendent pas pour leur existence journalière de quelque maître ou protecteur. »

La propriété avait paru aux législateurs de la démocratie américaine une utile garantie posée à la base de leurs institutions comme une sorte de condition générale de l'exercice des droits publics ou de l'investiture des droits publics. Adams le rapporte en ces termes : « Le peuple des Etats-Unis a droit d'élire tous ses chefs, gouverneur, sénateurs et représentants. Le taux de la propriété requise pour être éligible à tous ces emplois est si modique, que la presque universalité des citoyens peut y prétendre. » Cet état de choses a été modifié depuis par la Constitution, mais sans qu'il paraisse qu'on y ait gagné ; les bons observateurs signalent les germes manifestes de corrup-

28

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

XV.

L'AVEU.

(Suite.)

Au moment où nous allions arriver, M. de Langenais prévint lady Blakstone.

— J'ai refusé, lui dit-elle, de vous suivre au couvent ; maintenant je vous supplie de m'y conduire.

Nous descendîmes à la porte même de la maison religieuse qu'indiquait cette pauvre femme : M. de Langenais y entra seul. Au bout de quelques minutes, il revint et lui dit qu'on l'attendait. Mon cœur se serra quand je vis s'ouvrir et se refermer sur elle la porte

de cet autre monde où l'attendaient le recueillement, le silence, la prière et l'oubli.

La voiture nous emporta.

— Son expiation va commencer, dis-je à M. de Langenais.

— Elle se repent, me dit-il ; elle y trouvera la paix.

Quand elles nous entendirent arriver, les deux cousines vinrent au-devant de nous : la vue de ces deux êtres pleins d'innocence et de calme me reposa du drame lamentable qui s'était dénoué sous mes yeux.

Encore que nous fissions bonne contenance autant que possible, l'altération de nos traits ne pouvait leur échapper. Claire surtout, impressionnable à l'excès, parut s'en alarmer ; les caresses de son père et la tendresse que je lui témoignais ne réussirent qu'avec peine à la calmer.

Cette nuit, malgré les fatigues du voyage et la violence des émotions que j'avais subies, je dormis à peine ; une inquiétude fiévreuse me tenait éveillé ; je sentais que Claire et moi nous avions besoin de nous voir et de nous parler.

Le curé de Notre-Dame avait obtenu la promesse que je me tiendrais sur la réserve, mais je n'avais plus la conscience de moi-même : un entraînement plus fort que la froide raison m'obligeait à m'abandonner au courant de cet amour, et, du reste, ma décision était désormais inébranlable.

Le lendemain, tout reposait encore dans l'hôtel, et je me promenais déjà par les allées solitaires du jardin en attendant l'heure de nos tacites rendez-vous. Je ne savais pas bien encore ce que je dirais à Claire ; mille projets fantasques se heurtaient dans mon esprit ; il en sortait de ces phrases, de ces discours tout faits, que les amants composent à l'avance et qu'ils oublient, en se voyant, pour ne plus écouter que l'inspiration.

Si ma promesse au curé de Notre-Dame me revenait en mémoire, ma conscience complaisante me suggérait de faciles accommodements.

Que veut-il ? essayer de me séparer de Claire ? Je ne le veux ni ne le puis. Ma route est tracée, ma volonté est fixée ; je n'ai plus

besoin que d'une chose : savoir si Claire est bien à moi comme je suis à elle.

Je n'attendis pas longtemps. Sa croisée, phare mystérieux que ne quittaient pas mes regards, s'ouvrit au soleil levant ; elle me vit, me fit un signe affectueux et descendit au jardin.

Elle vint à moi sans embarras, comme j'allai vers elle. Quelle crainte eût pu s'éveiller dans cette âme que la pensée du mal n'avait jamais effleurée ? Elle me donna la main sans hésitation, et nous marchâmes ainsi jusqu'à un banc de pierre isolé des fenêtres de l'hôtel par un massif de quelques arbres. Je la fis asseoir et me mis près d'elle, tenant toujours sa main, qu'elle ne retirait pas. Elle était un peu pâle et je voyais battre son cœur ; un instinct secret le faisait aller au-devant de mes paroles.

— Ma cousine, lui dis-je après une courte pause de recueillement, j'ai à vous dire des choses très-graves.

Elle leva vers moi ses grands yeux bleus. Je continuai :

— Savez-vous ce que je suis venu faire

tion qui lèvent déjà dans la démocratie américaine.

En France, Robespierre est le premier qui ait porté à la tribune la doctrine du droit naturel de suffrage, et c'est dans les errements de Robespierre que, sous ce rapport, depuis la surprise faite au pays en 1848, nous sommes restés. Ce qu'on ignore assez communément, c'est que nous ne nous en sommes pas tenu aux idées de Robespierre. Le sanguinaire tribun ne voyait pas dans le vote un droit naturel tellement absolu que la loi n'eût à mettre sa marque et ne pût le faire dépendre d'une condition de cens.

A la séance de l'Assemblée nationale du 11 août 1791, il avait rabattu sur ce point de l'exagération de ses principes.

On discutait la proposition d'exiger des électeurs du second degré qu'ils payassent une imposition directe de quarante journées de travail. Robespierre était des opposants, non qu'il soutint que toute condition pécuniaire dût être effacée, mais parce que la quotité d'imposition donnée ainsi pour mesure à l'exercice du droit lui semblait faire du suffrage le privilège de la fortune.

« Je conviens, disait-il, qu'il faut une garantie qui rassure contre les électeurs. Mais, est-ce la richesse? l'indépendance et la probité se mesurent-elles sur la fortune? Un artisan, un laboureur, qui payent dix journées de travail, voilà des hommes plus indépendants que le riche, parce que leurs besoins sont encore plus bornés que leur fortune. »

Ainsi, aux yeux de Robespierre, il fallait une garantie contre l'abus possible de ce singulier droit de suffrage, déposé dans le berceau de toute créature humaine, et cette garantie, le législateur n'avait pas mauvaise grâce à la chercher du côté de la propriété ou de l'argent; pourvu qu'il demeurât dans de justes bornes et qu'il n'allât pas aristocratiser le droit en le mettant aux mains uniques de la fortune.

C'était un frein: il ne devait pas tarder à disparaître dans le cours d'une révolution, qui rejetait tous les freins. Le cens était supprimé, mais au moins les deux degrés du suffrage étaient maintenus, lors des élections qui formèrent la Convention. Celle-ci, effrayée de la démoralisation des esprits et de la prépondérance anarchique des classes populaires, finit par comprendre, dans les derniers temps de son existence, la nécessité d'asseoir les institutions sur la propriété. Comme la Constituante, la Convention voulut, pour l'électeur et le juré, la jouissance d'un revenu déterminé.

Voilà quelques données, utiles à méditer peut-être, de la question du suffrage universel débattue aujourd'hui.

Serons-nous indifférents à cette vérité, niée seulement par une creuse métaphysique, que la fonction de l'électeur est une fonction publique qui s'exerce dans l'intérêt de la société, et dont celle-ci a droit de déterminer, pour son plus grand bien, les conditions? Epruverons-nous une tentation fort vive d'aller plus loin que l'Amérique dans les voies de la démocratie? Dépasserons-nous Robespierre et ne serons-nous

pas mêmes capables de la sagesse politique qu'eut vers sa fin la Convention? Bref, à qui restera l'empire, à la raison ou au préjugé? La propriété aura-t-elle cessé, pour un législateur français, d'être l'assise fondamentale sur laquelle la société repose? Attendrons-nous, enfin, pour ouvrir les yeux à la lumière, que le suffrage universel sans règle ait vomi en nouveaux malheurs sur la patrie tout le fruit de ses ignorances et de ses mauvaises passions?

Ce n'est pas à cause de prérogatives qu'elle réclamerait et avec une intention quelconque de privilège que la propriété doit être prise en considération dans un bon système électoral. C'est par ces deux raisons: l'avantage de stabilité que la société trouve à s'appuyer sur elle, et la probabilité qui naît d'un certain degré d'éducation, d'habitudes morales, de lumières dans la personne de l'électeur. Le cens abaissé à un taux fort modique peut remplir cette double indication, sans créer une classe privilégiée, sans enlever le suffrage aux mains populaires, sans altérer aux yeux d'un homme sensé la véritable universalité du scrutin.

Qui n'est pas électeur aujourd'hui pourra l'être demain, s'il lui plaît, par un moyen dont il ne tiendra qu'à lui d'user, par l'épargne qui grandira jusqu'au niveau facile à atteindre d'un faible cens.

L'honneur du droit de suffrage vaut bien sans doute, quand on ne le tient pas du travail des siens, que par l'effort de l'épargne on ait soi-même à l'acquiescer.

A vrai dire, il n'y aurait absolument en dehors que les indigences sans remède, qui, étant à la charge de la cité, ne sauraient avoir de droit à la gouverner.

Pour résumer ces vues dans une formule générale, nous dirions, en style de la matière, qu'un cens de quelques francs posé comme condition du droit de voter ne serait pas autre chose que le nombre dégrossi par une présomption d'intelligence et d'attachement à l'ordre social.

Nous n'oublions pas que c'est de la théorie pure que pour des têtes françaises relève surtout un tel sujet.

Eh bien! recherche-t-on en théorie ce que doit être la représentation nationale? Il faut prendre garde que la nation est un territoire autant qu'une population. Biens et personnes y composent la grande unité nationale. La mission précise du gouvernement est de nous protéger dans nos personnes et nos propriétés; et si le droit de suffrage tend à nous donner le meilleur gouvernement, il doit se rapporter nécessairement aux deux objets pour lesquels le gouvernement est institué. Conférer le droit de suffrage en vue unique de la personne et sans aucune vue de la propriété, ce serait faire une injuste abstraction et tronquer, en quelque sorte, la représentation nationale.

Le citoyen n'est qu'un être imaginaire si on le considère isolément des intérêts dont la cité est le théâtre et le champ de développement infini. Il n'existe pas plus en cet état que l'homme n'existe sans une âme et un corps.

Quelle courte philosophie ne serait-ce pas que de se laisser prévenir contre les intérêts

dont est issue toute la vie sociale, qui tiennent à la loi économique et morale du travail et qui, au bout du compte, font une partie de la valeur des individus, ainsi que la somme de richesse et de force de la nation? Que les opinions soient engagées dans les intérêts, tant mieux, politiquement parlant, puisque c'est une garantie de stabilité.

En général, les intérêts sont perspicaces, prudents, ennemis du désordre, assis sur un fond juridique et honnête. Le travail leur a infusé sa vertu. L'utilité politique de leur rôle ne saurait être déniée. Il est bon qu'au vague délire des opinions puisse faire contrepois la sagesse positive des intérêts. Pas de milieu: ou l'influence est accordée aux intérêts légitimes, ou elle est usurpée par ce que Bentham a si justement appelé les intérêts *sinistres*.

Ce que forment les vrais et respectables intérêts recueillis dans leur centre, c'est le patrimoine, loi des familles, idée sacrée qui n'a de nos jours que trop besoin de défenseurs. Or, la représentation nationale comprend, éminemment et plus encore ce semble que les individus, les familles avec les intérêts sur lesquels elles sont constituées. Quoi donc de plus conforme à la raison, au droit, à une sainte théorie de la politique que de ne pas prendre l'homme *in abstracto*, comme un sauvage, pour en faire, par cela seul qu'il est homme, un électeur, mais de vérifier par une légère condition de cens s'il est en mesure de remplir, avec quelque garantie pour la société, le mandat public qui lui serait confié.

J'ai peur que nous ne soyons en train de bâtir Chalcedoine, la ville des aveugles, quand nous avons devant nous, de l'autre côté du Bosphore, le seul rivage favorable.

On sent si bien que le suffrage universel, tel qu'il est sous l'action des deux lois du nombre et de la majorité, ne peut qu'engendrer fatalement le despotisme insensé et niveleur des foules et produire l'avenir de catastrophes dont le grand historien Macaulay a menacé les États-Unis d'Amérique, qu'on s'efforce avec beaucoup de sollicitude d'y obvier.

On s'ingénie à ôter au suffrage universel une partie de son danger par des combinaisons qui en feraient l'instrument d'une représentation plus sincère et plus complète, sans sortir des relations de la majorité, de la minorité et du nombre. Aux opinions qui succomberaient dans le scrutin sous le poids de la majorité, on veut tenir en réserve une place au parlement, pour qu'elles puissent y paraître à la tribune et tenter de ramener la discussion en leur faveur.

Vaincues, on ne veut pas qu'elles soient étouffées, ce qui serait assurément beaucoup et ce qui diminuerait pour le nombre le profit de sa victoire; car, Dieu merci, la parole libre de s'adresser aux consciences recèlera toujours une force capable d'en imposer à tous, même aux plus féroces oppresseurs. Représenter les minorités, c'est l'idée nouvelle; on en ressent l'électricité d'un bout de l'Europe à l'autre.

Il semble que ce sont les minorités qui vont nous sauver dans la grande bagarre du

suffrage universel. Des mains des métaphysiciens où elles ont été si longtemps retenues, les théories politiques passeront aux mains des mathématiciens.

On est à la recherche d'une clef arithmétique, d'un mécanisme savamment combiné, d'une méthode qui donneraient aux minorités le moyen de faire élire leurs candidats.

Ce serait, pense-t-on, la perfection du système représentatif que les majorités et les minorités fussent à la fois représentées. Académies, Instituts spéciaux, Parlements, hommes d'Etat et publicistes à l'envi remuent le problème.

Déjà les solutions se multiplient. C'est le vote du collège unique ou de simple pluralité, le vote limité, le vote cumulatif; c'est le système de Genève dit de la liste libre, ce sont enfin les divers systèmes plus scientifiquement conçus de quotient électoral.

Sans disconvenir que la représentation des minorités ne pût avoir son prix, tant que le suffrage universel ne réalisera que la souveraineté qui peut devenir si aisément désastreuse, du nombre, on n'aurait guère à se flatter que l'innovation proposée donnât tout ce qu'elle promet. L'abondance même des systèmes qui la formulent est un signe de leur illusion. La plupart sont d'un machinisme trop compliqué pour pouvoir, sans de graves inconvénients prévus ou imprévus, être admis dans la pratique.

A leur base, il y a trop de calcul, trop de combinaison. Les conceptions d'un art semblable sont toujours bien près de tendre invisiblement un piège à leurs auteurs. Le mécompte arriverait, à n'en pouvoir douter, dès que ces belles inventions joueraient dans le milieu à surprises du suffrage universel. Là s'ouvrent les premières écoles du monde de subtilité, d'artifice et de ruse.

Complimenté sur ses talents de diplomate par Henri IV, le cardinal d'Ossat lui répondait: « Sire, j'ai appris cela dans ma jeunesse aux élections de nos paroisses. » M. de Castellane et d'autres publicistes ont parfaitement démontré que tous ces divers moyens proposés jusqu'ici pour assurer la représentation des minorités, pourraient tourner contre leur but. On a beau faire, l'élection appartient à la majorité et ne se dénoue pas aisément contre celle-ci. En Angleterre, la minority clause adoptée par l'acte de réforme de 1867 a déjà peine à se soutenir, et New-York a dû renoncer au vote limité, dès le premier essai qui en avait été fait dans les élections de constituante.

Que va-t-on donc chercher dans tous ces laborieux perfectionnements? Ils ne seraient que de vains agencements du nombre. On reconnaît que c'est le nombre qui, en même temps qu'il fait l'équité apparente, fait le vice essentiel du suffrage universel, parce que le nombre est un mauvais facteur, qui représente plus d'ignorances que de lumières, plus de tendances au renversement que de dispositions au maintien de l'ordre de la société.

Avec le nombre, on voit surtout représentée, cela est incontestable, la partie de la société qui devrait l'être le moins. Avec le nombre, on est plus loin que jamais de ces hautes et pures théories de représentation

ici, à Dijon, chez vous?

Elle parut étonnée de ma question.

— Mais, dit-elle en souriant, je pense que vous êtes venu nous voir, faire connaissance avec nous, quoiqu'un peu tard.

Claire ignorait donc mon projet de mariage avec sa cousine; je me sentis plus à l'aise, car je redoutais une explication que son ignorance m'épargnait.

— Eh bien, lui dis-je, je suis heureux d'être venu; heureux et malheureux tout à la fois.

— Malheureux! pourquoi?

— Vous en aller! et pourquoi ne pas rester avec nous? Ici, tout le monde vous aime tant!

— Mais, ma cousine, vous-même ne resterez pas toujours ici. Vous avez vingt ans, avant peu vous serez mariée.

Elle baissa les yeux, triste et interdite.

— Non, dit-elle.

— Cependant, si un homme bien né, jeune, riche, bien élevé, digne de vous, en un mot, vous demandait à votre père?

Je prononçai ces paroles avec effort; je

tremblais comme si, d'avance, je n'étais pas sûr de sa réponse. Elle essaya de me retirer sa main, et je la vis devenir plus triste.

— Vous pensez donc à vous en aller? me dit-elle.

— Oh! ma cousine, je voudrais passer ma vie auprès de vous!

— Eh bien, ne partez pas.

— Mais si je reste... si je reste, puis-je ainsi vous voir, vous parler, ne vous point quitter, sans achever de devenir fou?

— Fou! répéta-t-elle avec étonnement; et pourquoi?

— Ecoutez, ma cousine, vous êtes une enfant, pure comme les anges; vous ne me comprenez pas, mais il faut que je sache si votre cœur m'entend. Claire, vous rappelez-vous le premier jour où je vous ai vue? C'était à l'église Notre-Dame. Sans vous connaître, sans vous avoir parlé, je ressentis pour vous un entraînement irrésistible. Une voix secrète me parla, et quand je ramassai la rose que vous aviez laissé tomber, quand je vous la rendis, je me sentis tout frémissant; depuis que je vous ai vue, je

vous ai connue, j'ai subi l'attrait de votre ineffable beauté, de la grâce charmante qui est en vous; nos causeries, nos entrevues solitaires, tout ce qui m'a rapproché de vous m'a charmé; s'il me fallait vivre sans vous maintenant, je crois que je mourrais. Claire, ceci est de l'amour.

L'incarnat de la pudeur couvrait son beau front; mais elle m'avait écouté avec ravissement.

— Mon cousin, me dit-elle, je n'ose pas vous répondre.

— Ma cousine, si je parlais, me regretteriez-vous?

— Oh! oui!

— Et si je demandais à votre père cette main que vous m'abandonnez, me la refuseriez-vous?

Elle leva vers moi ses grands yeux chargés de langueur.

— Claire, murmurai-je à son oreille, vous m'aimez donc?

La pauvre enfant couvrit ses yeux avec la main restée libre; elle se mit à pleurer.

Toute parole humaine fût restée pâle au-

près de cette éloquence des pleurs.

Quand je la vis plus calme, je pris ses mains:

— Claire, notre amour vaut la fortune des rois; je crois en vous comme je crois en Dieu, je suis à vous comme à lui. J'irai trouver votre père, et je lui dirai que nous nous aimons. Adieu.

J'effleurai de mes lèvres sa main charmante, et je m'éloignai lentement.

Je traversai le vestibule en courant, et j'arrivai d'une haleine chez le curé de Notre-Dame. Je lui racontai tout.

— Vous avez manqué à votre promesse, me dit-il d'un air triste. Je suis bien inquiet pour Berthe qui vous aime, pour Claire, pour nous tous.

— Je l'aime! elle sera ma femme ou j'en mourrai! lui dis-je en arpentant la chambre à grands pas.

— Ah! jeunes gens, vous êtes toujours les mêmes! disait le bon vieillard, moitié sérieux, moitié gai; toujours les mêmes folies!

(La suite au prochain numéro.)

nationale que les grands esprits trop peu écoutés de notre temps, M. Guizot et d'autres, rapprochent de la souveraineté de la raison et de la justice.

Alors pourquoi ne pas conclure que c'est au nombre qu'il faut s'en prendre, non pas pour le mettre hors de cause, mais pour qu'il n'y reste pas tout seul, pour plaider à côté de lui la sage et utile discipline des intérêts, pour faire en sorte par là que la représentation nationale se dégage avec plus de vérité de l'universalité des citoyens capables de savoir ce qu'ils font, et autres que les hommes sans lendemain assuré ou les forbans ?

Et, en ce cas, il n'est pas besoin de machiner avec tant d'artifice le suffrage; au lieu de tout ce grimoire d'arithmétique et de quotients, sans viser à la quintessence des choses, on n'aurait qu'à laisser agir la loi des majorités qui, quoi qu'on en dise, est la vraie loi du gouvernement représentatif en tout, pour la représentation comme pour la décision.

Combien s'écoulera-t-il de temps avant que la France en revienne à ces idées qui nous semblent celles du simple bon sens politique? N'y reviendra-t-elle qu'après avoir traversé de nouvelles commotions et des événements comme ceux que ferait pressentir l'effroyable avant-scène de la Commune de Paris ?

Il serait désolant par-dessus tout de l'imaginer, et c'est une pensée que ne parviennent pas à écarter de leur chevet beaucoup de bons citoyens, pleins de souci pour leur pays, auxquels leur sagesse et leur expérience donneraient le plus de droit d'être des augures ou des guides.

Celui qui écrit ces lignes sait bien qu'elles ne sont pas d'accord avec un certain état de l'opinion, et néanmoins il les écrit. Il n'a point à son usage le mot de Cratès: « Ma patrie, c'est le mépris où je suis de l'opinion. » Il ne lui siérait aucunement de monter à ces hauteurs de l'orgueil et du dédain philosophique. C'est, au contraire, parce qu'il aime sa patrie où elle est, en dehors et au-dessus des partis, parce qu'il l'aime de l'amour dévoué du plus humble de ses enfants, qu'il ne regarde pas si on le suit ou s'il est seul et qu'il dit publiquement ce qu'il pense.

Premier président GILARDIN.

Chronique générale.

On lit dans la *Liberté* :

Nous savons qu'une circulaire du ministre de l'intérieur vient d'être adressée à tous les préfets en vue de leur demander un rapport sur la question du vote par arrondissement, et aussi d'apprendre quels changements ce mode de votation pourrait amener dans la représentation politique de chaque département.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance de cette nouvelle, qui prouve combien l'honorable ministre de l'intérieur se préoccupe de la grave question des élections générales.

Une circulaire ministérielle vient d'ajouter aux administrateurs départementaux, préfets, sous-préfets, secrétaires généraux, etc., de reprendre dans toutes les circonstances officielles leur uniforme professionnel, dont le remplacement par des vêtements de fantaisie avait été toléré depuis les événements de 1870.

Le prince Napoléon vient de vendre à un Anglais sa belle propriété de Prangins sur le lac de Genève; il se fait construire une autre résidence à Genève. On est très-scandalisé dans cette ville de la présence de la trop célèbre Cora Pearl.

Le *Messageur de Toulouse* dit qu'on vend à la foire des médailles à l'effigie de Léon Gambetta. La tête est nue, de profil, et entourée de la légende: *République française*; au revers, des attributs allégoriques, bonnet phrygien, triangle égalitaire, etc.

L'*Egalité*, de Marseille, publie une lettre de M. Lockroy à ses électeurs dans laquelle il déclare qu'il ne sortira de sa prison que pour se rendre à Versailles. Nous sommes

maintenant assurés, dit-il, d'atteindre le but, nous l'atteindrons pacifiquement.

Votre modération est une preuve de votre force, les violences de vos adversaires sont les derniers effets d'une rage impuissante. Ils sentent comme nous qu'un grand événement va s'accomplir: cet événement, c'est que la démocratie ou le règne du peuple va commencer.

L'Assemblée sera certainement bientôt obligée de lui obéir; elle ne pourrait plus maintenant prolonger son existence sans se déclarer en pleine révolte contre le suffrage de toute la nation. La force lui manquerait comme l'audace pour cela; vous l'avez condamnée, elle doit disparaître.

Tout ceci se passe de commentaires.

Un incident a eu lieu dimanche aux courses du bois de Boulogne. M. R..., riche propriétaire de la Beauce, a été pris pour le citoyen Barodet et aussitôt entouré par la foule. M. R... a eu la plus grande peine à se dégager et à faire comprendre qu'il n'était pas du tout l'ex-maire de Lyon.

Le journal *l'Assemblée nationale* a reçu samedi l'autorisation de reparaitre. Serait-ce déjà le résultat de l'interpellation de M. de La Rochejacquelein? En tous cas, l'administration du journal a tellement été surprise de ce brusque dénouement, qu'ils ne peuvent paraître aussitôt, n'étant pas prêts, mais dans quelques jours il sera de nouveau sur la brèche.

Il y a eu lundi (5 mai 1873) cinquante-deux ans que l'empereur Napoléon I^{er} est mort à Sainte-Hélène. A l'occasion de cet anniversaire, une messe a été dite aux Invalides, et l'aumônier de l'hôtel a prononcé une allocution.

Puis c'est tout... la colonne Vendôme n'étant pas encore reconstruite, le pèlerinage traditionnel des vieux de la vieille n'a pas eu lieu. Ils s'abstiennent; c'est leur manière de protester.

On s'agit beaucoup dans les hautes sphères ecclésiastiques à l'occasion des morts récentes ou prévues. Les protestants à l'épiscopat intriguent ardemment pour obtenir la succession de l'évêque-cardinal de Chambéry. Par suite du décès de ce prélat, le nombre des cardinaux français vivants se trouve réduit à trois: M^{sr} Mathieu, archevêque de Besançon, âgé de 78 ans; M^{sr} Donnet, archevêque de Bordeaux, âgé de 77 ans; et M^{sr} Bonnechose, archevêque de Rouen, âgé de 73 ans. Or la France a droit à six cardinaux: trois nouvelles nominations sont donc proposées au Saint-Siège par notre gouvernement.

Mais le Pape, se prétendant prisonnier, refuse de procéder à la nomination d'aucun cardinal tant que le roi d'Italie habitera Rome!

Il en résulte que pour avoir le chapeau, les archevêques présentés doivent attendre le prochain conclave qui élira un nouveau Pape après le décès de Pie IX, décès non encore imminent.

L'armurier Devisme est mort l'autre semaine, après avoir terminé son rapport sur les armes achetées par le gouvernement de la défense nationale. Il était à la tête de tout ce qui concernait son art meurtrier, et c'est à lui que la science de la destruction doit, depuis une quarantaine d'années, quelques-uns de ses principaux progrès. Grand ami de Jules Gérard, le tueur de lions, il inventa pour lui des balles explosibles et des balles obus dont on a beaucoup parlé.

Devisme avait fini par devenir un personnage quasi-littéraire et collaborateur d'Alexandre Dumas fils, comme le docteur Henri Favre. Si vous avez vu ou lu la *Femme de Claude*, vous savez le rôle considérable qu'y joue l'armurerie. Claude Ripert a inventé un canon phénoménal, et son élève Antonin un fusil perfectionné. A cette occasion, Dumas prit Devisme pour professeur. Toute la partie technique de la *Femme de Claude* est de celui-ci. Cependant il ne réclama pas de droits d'auteur, mais il suivit assidûment les répétitions du drame. A la première, il était au balcon, tout prêt à savourer sa part d'applaudissements, et il ne cacha pas sa déconvenue et son indignation, quand il vit qu'une si belle œuvre, où figurait un si

beau fusil, et complètement irréprochable au point de vue des principes, était accueillie par le public avec si peu de faveur.

Nouvelles militaires.

On assure que M. Thiers veut donner à Paris le spectacle d'une solennité militaire exceptionnelle. Toutes les troupes de l'armée de Versailles, l'Ecole polytechnique, l'Ecole de Saint-Cyr et les compagnies des lycées y assisteraient. La revue serait passée au Champ-de-Mars et le défilé aurait lieu sous les yeux du Président, entouré de ses ministres et de son état-major. Le shah de Perse serait présent à cette fête, à laquelle seraient conviés tous les représentants des gouvernements étrangers.

La solennité serait fixée au dernier dimanche de juin.

Des tribunes seraient réservées aux corps constitués et à une délégation de l'Assemblée nationale.

La carabine Chassepot vient d'être définitivement adoptée par la cavalerie légère allemande.

En Belgique, l'accord entre le cabinet et le nouveau ministre de la guerre n'a eu lieu que sur les bases suivantes :

1^o Augmentation du budget de la guerre en 1874 de 3 millions au moins.

2^o Augmentation de 2,000 hommes au contingent.

3^o Augmentation du temps de service.

4^o Révision de la loi sur le recrutement.

Le gouvernement aurait résolu de poser la question de cabinet pour assurer l'exécution de ce programme militaire.

Chronique locale et de l'Ouest.

La justice s'est transportée hier soir à Fontevault, pour ouvrir une enquête sur la mort d'un soldat de la garnison, qui avait disparu dimanche de la caserne, et dont le cadavre a été retrouvé à cent mètres de Montsoreau, dans une pièce de luzerne.

On comprendra que nous nous abstenions de détails sur cette affaire. On croit généralement à un crime.

Dimanche matin, vers 10 heures, le sieur Joseph Fouquet, demeurant à Gennes, a retiré d'une pièce d'eau lui appartenant le cadavre de la femme Anne Beaumont, âgée de 57 ans, qui s'était noyée accidentellement.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« M. de Cisse, ministre de la guerre, se propose, dit-on, de se rendre à Tours demain jeudi. M. le ministre assisterait au carrousel donné ce jour-là par MM. les officiers et sous-officiers du 3^e régiment de dragons. »

Un décret du Président de la République vient de révoquer le maire de la commune d'Arçay (Vienne), M. Chéret, à la suite des faits que nous avons rapportés la semaine dernière.

M. Le Guay, préfet de Maine-et-Loire, a dîné dimanche à la présidence. Les autres convives étaient: MM. Charles Ferry, préfet de la Haute-Garonne; Cottu, préfet de la Haute-Vienne; Calmon, préfet de la Seine.

Lundi matin a eu lieu, devant le conseil de guerre de Nantes, présidé par un colonel d'artillerie, le jugement du nommé Robin, mobile des Deux-Sèvres, qui, appelé à partir pour la guerre en 1870, n'était resté qu'un jour sous les drapeaux et avait jugé bon de désertir.

Déclaré coupable à la majorité de six voix contre une, Robin, qui avait cherché un asile chez des parents et des amis, s'est entendu condamner à deux ans de travaux publics.

Dimanche prochain, 11 mai, M^{sr} Pie sacra, dans la cathédrale de Poitiers, M^{sr} Saviat, évêque de Mende. Comme dans toutes

les solennités de ce genre, plusieurs autres évêques assisteront à cette imposante cérémonie.

Parmi les invités se trouve M^{sr} Freppel, évêque d'Angers.

On écrit de Laval :

« M^{sr} Sebaux, nommé évêque d'Angoulême, a été sacré dimanche par M^{sr} l'évêque de Laval, assisté de NN. SS. les évêques de Poitiers, du Mans, d'Angers et de l'abbé de la Trappe (Pont-Rhingean, près Laval). »

« M^{sr} Freppel a prononcé un discours qui a charmé l'auditoire. »

« Après avoir rappelé le mot de Gibbon : « Les évêques ont fait la France ; » et ce mot commenté par Joseph de Maistre : « Comme les abeilles font leur ruche, » il s'est étendu longuement sur le rôle de l'épiscopat français depuis quatorze siècles, et a terminé en proclamant ses espérances pour la France qui, seule entre toutes les nations de l'Europe, savait encore se grouper autour de ses évêques. Elle tomberait infailliblement sans l'épiscopat; mais avec lui elle se relèvera. »

On écrit de Blois qu'il n'y aura pas de candidat conservateur pour l'élection du 11 courant.

LA ROCHELLE. — Le dépôt du château d'Oléron va être supprimé.

Les détenus restant dans cet établissement pénitentiaire seront évacués sur la citadelle de Saint-Martin-de-Ré.

CIRCULATION DANS LES GARES.

Nos compagnies de chemins de fer n'ont jamais voulu laisser les gares ouvertes au public, comme cela se pratique en Angleterre et en Belgique, par crainte d'encombrement et de gêne dans le service. Elles n'ont pas tort; mais ne pourrait-on pas accepter le système qui fonctionne en Autriche, où le public est admis à circuler dans les gares moyennant un droit de 25 centimes dont bénéficie l'assistance publique.

Il y a dans chaque gare une guichet spécial pour la distribution de ces billets de circulation, que l'on rend en sortant, et, grâce à ce système, on a le plaisir de conduire jusqu'à son wagon un parent, un ami, une mère âgée, et également la satisfaction d'assister à leur arrivée, souvent attendue avec anxiété.

Voici, à propos de la gelée qui vient de faire un si grand mal à nos vignobles, ce que nous lisons dans l'almanach Gressent de 1871-72. Il n'en coûte guère de faire l'essai recommandé. S'il réussit, c'est un bienfait immense pour les contrées viticoles. Il s'agit tout simplement de couper délicatement et sans déchirure, avec un instrument tranchant, la tige gelée à un ou deux centimètres au-dessous de l'endroit où s'arrête la décomposition, de manière à laisser au moins un œil dans la partie restée saine.

L'auteur du procédé s'exprime ainsi, après deux expériences consécutives :

« Les deux cordons de vigne de mon jardin fruitier ont complètement gelé dans la nuit du 18 au 19 mai. Il ne restait ni un bourgeon, ni une feuille intacts. Le lendemain du désastre, tous les bourgeons ont été enlevés radicalement, et ceux qui ont poussé quelques jours après m'ont donné, comme l'an dernier, une quantité prodigieuse de superbes grappes. Voici deux années consécutives que ce même fait se produit avec les mêmes résultats. C'est une question de taille, rien de plus. Cela ne laisse aucun doute après deux épreuves consécutives. »

La Bibliothèque de Saint-Vincent-de-Paul est transférée rue Basse-Saint-Pierre, 6.

Elle est ouverte le mardi et le samedi de chaque semaine, de 2 à 3 heures du soir.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Demain jeudi, relâche. — Dimanche prochain, 11 mai, le *Courrier de Lyon* ou *l'attaque de la malle-poste*, drame historique à grand spectacle.

Pour les articles non signés: P. GODET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie

française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 12^e fascicule, CAL à CAR, est en vente.

M. le comte de Paris vient de livrer à la publicité le travail sur la *Situation des ouvriers en Angleterre* que lui avait demandé la commission législative chargée de l'enquête sur la situation des classes ouvrières en France. Ce travail, qui accuse de longues et consciencieuses recherches, forme un beau volume in-8°, aujourd'hui en vente chez les éditeurs Michel Lévy frères. L'auteur, qui a pu dans l'exil étudier à fond son vaste sujet, présente l'histoire de chacune des associations d'ouvriers (*trades unions*) qui se multiplient chaque jour de l'autre côté de la Manche; puis il apprécie leurs différents systèmes économiques, leurs ressources respectives, leurs chances de durée, et enfin les améliorations matérielles et morales résultant de ces sociétés coopératives et autres pour les populations ouvrières. C'est un livre qui sera consulté avec fruit par toutes les personnes que préoccupent les questions sociales, et dans lequel le prince, pourquoi

ne le dirions-nous pas? a fait œuvre de penseur et de citoyen.

AVIS.

Nous recommandons aux nombreux visiteurs qui se rendront à **Tours**, à l'époque du concours, de visiter les magasins de **Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie, Bronzes d'art et articles de fantaisie**, de la maison **P. POLTI et C^o**.

Cette maison qui, par son importance progressive, rivalise avec les premières de la capitale, a voulu, pour cette circonstance, augmenter encore ses nombreux assortiments.

Nous ne pouvons nous dispenser d'appeler spécialement l'attention sur son choix de **parures de mariage, sa joaillerie en diamants et son horlogerie**, dont la vente est traitée dans les meilleures conditions et avec les plus sérieuses garanties.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. — Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière.

Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, algues, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

Cure N° 62,845

Ecraiville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes,

1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalésière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalésière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bûche, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 MAI 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72..	54 20	» 05	» »	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	780	»	» 5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	290	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	78 20	»	» 30	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	635	»	» 3	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	436 25	15	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier	407 50	»	7 50	Crédit Mobilier esp. j. juill. et.	432 50	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	982 50	»	5	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	88 60	» 15	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	355	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré	86 05	»	»	Est, jouissance nov.	495	»	»	Orléans	275	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	1	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	820	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	271	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	2	»	Midi, jouissance juillet.	582 50	»	5	Est	272 50	»	»
— 1865, 4 %	440	»	»	Nord, jouissance juillet.	990	»	»	Nord	283	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	276	1	»	Orléans, jouissance octobre.	790	»	7 50	Ouest	270	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	247 50	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	510	7	50	Midi	272	»	»
Banque de France, j. juillet.	4125	»	5	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	945	»	»	Deux-Charentes	248	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	550	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	667 50	»	1 25	Vendée	238 75	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	475	»	5	Société Immobilière, j. janv.	17	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	341 25	1 25	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6	45	—	(s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.	1	—	—	—
1 — 33 — — omnibus.	9	—	—	—
4 — 13 — — express.	4	—	—	—
7 — 27 — — omnibus.	7	—	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	20	—	—
9 — 50 — — omnibus.	9	—	—	—
12 — 38 — — express.	12	—	—	—
4 — 44 — — omnibus.	4	—	—	—
10 — 30 — — express-poste.	10	—	—	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE PETITE MAISON ET JARDIN.

Situés à Saumur, rue Saint-Lazare. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (197)

A VENDRE OU A LOUER PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés, Bornés au nord par l'enclos des frères de l'École chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UNE MAISON DE COMMERCE DE

Rouennerie, Draperie, Toiles et Bonneterie, Située dans le meilleur quartier de la ville. Bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

NOUVEAUTÉS.

MAISON GABORIT Rue Saint-Jean, 6. On demande un apprenti.

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGEANT le véritable nom.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, LA TERRE DU LOUROUX

Située communes de Vernantes et de Moulherne, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

Cette terre, traversée par une rivière très-poissonneuse, se compose de :

1^{er} DU CHATEAU DU LOUROUX

Avec toutes ses dépendances et 18 hectares de terres, prés et jardins, y attenants, formant réserve;

2^{er} ET DE CINQ GRANDS CORPS DE FERME

AVEC DEUX MOULINS A EAU

Le tout contenant environ 185 hectares.

TRÈS-BELLE CHASSE.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, à M^e ROBINEAU, notaire. (201)

MALADIES DES ENFANTS SIROP DE RAIFORT IODÉ. GRIMAULT ET C^{ie} PHARMACIENS A PARIS

C'est à l'iode que l'huile de foie de morue doit ses propriétés; malheureusement beaucoup de personnes ne peuvent la tolérer; notre sirop la remplace avec avantage et n'a aucun de ses inconvénients. Le cresson, qui entre dans sa composition, contient naturellement de l'iode, et il est en outre associé au suc éminemment dépuratif et sulfureux des plantes anti-scorbutiques, Raifort, Cochlearia.

Il est recommandé par tous les médecins de Paris, dans la médecine des enfants pour combattre le lymphatisme, les scrofules, le rachitisme, la pâleur et la mollesse des chairs, les engorgements des glandes du cou et les diverses éruptions de la peau, du nez, des oreilles et du cuir chevelu, connues sous le nom de gourme et si fréquente chez les enfants en bas âge. Il est précieux contre les maladies de poitrine à leur début, excite l'appétit, favorise la digestion et est employé avec le même succès aussi bien chez les enfants que chez les grandes personnes.

A Paris, pharmacie, 7, rue de la Feuillade, et à Saumur, dans les bonnes pharmacies. (57)

200,000 CURES authentiques

Les prescriptions des plus hautes sommités médicales prouvent que les gastrites, dysenteries, constipations chroniques, opisthères, hémorrhoides, la goutte, les rhumatismes, l'asthme, les catarrhes, glaires, pâles couleurs, les maux provoqués par les retours d'âge, les éruptions, dartres, enfin toutes les maladies de l'estomac, du foie, des intestins, de la peau et du sang sont guéries radicalement par la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux; ses merveilleuses vertus médicales attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament.

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris. — Dépôt chez: MICHAULT, épicer, rue Saint-Jean, à Saumur. — CHEZ MENARD, épicer, place du Pilory; BREHERET, épicer, place du Pilory, à Angers. — Chez BOUSSARD, épicer à Baugé. — Chez VINCENT et RETAILLEAU, épiciers à Cholet. (100)

LA FRANCE ELEGANTE

ET LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements: 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

- 1° 12 numéros grand in-8°, format de luxe;
- 2° 24 gravures de modes colorées;
- 3° 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 12 fr.; six mois : 7 fr.

Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.

L'ÉDITION BI-MENSUELLE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

- 1° 24 numéros grand in-8°, format de luxe;
- 2° 36 gravures de modes colorées;
- 3° 12 planches de broderies et travaux;
- 4° 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections;
- 5° Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano;
- 6° Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 18 fr.; six mois : 10 fr.

ETUDES DRUIDIQUES

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION DES RACES HUMAINES.

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument,

Par A. C. G.

Premier Fascicule : 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.